

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. ; Trois mois, 9 fr. ; Deux mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. ; Trois mois, 9 fr. ; Deux mois, 5 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne ; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT. Table with columns: JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS, DÉSIGNATION DES ROUTES, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Includes dates from 18 Diman to 21 Mercr.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 14 Février 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 12 février, Du 13, Du 14.

BULLETIN

La proposition de l'abolition de la peine de mort a été rejetée par le Sénat belge à la majorité de 33 voix contre 35.

Dans un discours prononcé au Collège anglais, le Pape a parlé de la grandeur et de la prospérité de l'Angleterre. Il a exprimé le regret que l'Angleterre ait oublié le magnifique titre des Saints qu'elle portait autrefois.

La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que les négociations pour conclure un traité d'union postale entre l'Angleterre et l'Italie ont échoué, surtout par le fait de l'Italie qui réclamait le libre transit pour ses expéditions postales.

La Presse de Vienne a reçu de Berlin, en date du 10 février, le télégramme suivant : « Il est arrivé ici une dépêche autrichienne qui résume les observations de la Prusse sur les événements du Holstein, sans faire attention aux menaces contenues dans la dernière dépêche de M. de Bismark. »

On mande de Beja au Commercio de Lisbonne : « Le général Prim et ses compagnons sont arrivés ici, le 3, sous escorte. Le lendemain, il y a eu revue des soldats espagnols par le général Prim, en uniforme de lieutenant-général d'Espagne, la poitrine couverte de décorations. Le général a adressé aux soldats une éloquente allocution fréquemment interrompue par les sanglots et par les vivats des soldats. — Soldats ! s'est-il écrié, nous allons nous séparer. Je vous recommande la subordination et l'obéissance aux ordres du gouvernement de S. M. très-fidèle. Aimez et respectez le peuple portugais qui vous a fait un accueil hospitalier. — Le général a crié : Vive le Portugal ! et vive la liberté ! Les soldats ont répété ce double cri. »

On annonce que l'Empereur du Mexique vient d'envoyer un de ses aides-de-camp chargé d'une mission spéciale auprès de l'Empereur des Français. S. M. Maximilien adhérerait en principe, au rappel de notre armée expéditionnaire ; mais elle insisterait pour qu'une large impulsion fût donnée au recrutement des volontaires français disposés à prendre du service dans l'armée mexicaine.

D'un autre côté, les dépêches de la Nouvelle-Orléans disent que, d'après certaines informations reçues de Mexico, les troupes françaises ne quitteront le Mexique que quand il sera reconnu que Maximilien n'a rien à craindre de l'intervention américaine.

Le commandant de la flotte française actuellement dans les eaux de Bagdad, a protesté, au nom du gouvernement français, contre l'occupation de cette ville par les troupes fédérales. Celles qui avaient été envoyées pour protéger les intérêts des résidents des États-Unis ont été rappelées.

Le nouveau gouverneur de la Jamaïque, sir Henri Storks, a ouvert la législature. L'adresse votée par cette assemblée remercie la reine d'avoir ordonné une enquête et promet de donner aux commissaires tous les pouvoirs nécessaires pour cette enquête.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Marseille, 11 février. Le Ripon, arrivé aujourd'hui à midi, apporte des nouvelles de Pondichéry, du 12 janvier. Ses semences manquent sur la côte de Coromandel, excepté à Binilipatan où ils se payent 10 roupies 4 à 8 Knas. Calcuta, 7 janvier : Légère baisse sur les indigos compensée par la hausse du change. Riz en hausse. Demande active sur cotons, hausse nouvelle. Expédition de décembre : 34 033 balles pour l'Angleterre, 840 pour la France. Fret en hausse. Change sur Paris à 3 mois 25, 58.

Italie.

Milan, 12 février. On mande des frontières de Vénétie que la municipalité de Venise a donné sa démission en masse, après avoir refusé de voter les subsides imposés par le gouvernement pour le théâtre de la Fenice.

Florence, 12 février.

La Commission d'enquête sur le choix d'un chemin de fer à travers les Alpes helvétiques, s'est prononcée à la presque unanimité en faveur du St-Gothard. Il n'y a pas eu une seule voix pour la ligne du Luckmanier. — D'après l'Opinion, le gouvernement présenterait à la Chambre un projet de loi pour être autorisé à prendre part à l'exécution de cette entreprise au moyen d'une association internationale, mais dans des conditions qui n'ajouteraient aucune charge au budget de l'Etat pendant les premières années.

Amérique.

New-York, 1er février soir, (par l'Asia). La chambre des représentants a adopté un amendement à la Constitution tendant à prendre pour base de la représentation le chiffre de la population, abstraction faite des individus qui ne possèdent pas le droit de suffrage pour raison de couleur. M. Johnsona refusé de présenter au Congrès, la correspondance relative aux affaires du Rio-Grande. Le général Sheridan a donné des ordres pour empêcher le départ de la Nouvelle-Orléans des émigrants à destination du Mexique. On assure que plusieurs corsaires Chiliens ont été vus autour de Cuba. Or, 140 1/4. — Charge sur Londres 151 1/2. — Change sur Paris 3,71 3/4, Bonds, 103. — Coton 49.

Grèce.

Bucharest, 11 février. Le nouveau cabinet est ainsi formé : MM. Kretzulesco, président du conseil, intérieur ; Otetleschacu, finances ; Salomon, guerre ; Papadopolu, affaires étrangères ; Cariadi, justice.

La Commission du budget s'est réunie aujourd'hui au Corps législatif. Elle a l'intention de mener ses travaux de telle sorte que le rapport puisse être prêt dans les premiers jours de mars, et la discussion s'ouvrira immédiatement.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 14 février 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

— Les tirailleurs en vedette. —

Le centre de la piazza est le point saillant du tableau. Là, le puits (el poso), avec sa roue gigantesque, ses grands rebords, ses seaux en cuir, et son baquet de pierre cimentée, offre un aspect oriental. On est surpris de rencontrer dans cette contrée occidentale une construction originaire de la Perse, mais l'explication de ce fait est facile. La roue persane a voyagé de l'Égypte sur les côtes méridionales de la Méditerranée. Avec les Maures, elle a traversé le détroit de Gibraltar, et les Espagnols lui ont fait franchir l'Atlantique. Le lecteur trouvera dans les livres sacrés plus d'un passage applicable aux mœurs des Mexicains. Mes regards se détachent du puits et

s'arrêtent sur les scènes animées qui se déroulent autour du poso.

Là, le poblano, l'habitant de la hutte-adobe, avance d'un pas silencieux le long des murailles, en évitant le centre de la place, sur lequel il jette par intervalles un regard curieux et craintif. Il porte de larges calzonerros ; un serapé aux couleurs multiples couvre ses bras et ses épaules, et un chapeau noir à larges bords assombrit encore son teint basané. En pénétrant furtivement dans une maison qu'on lui ouvre avec précaution, il semble heureux d'échapper aux regards. Peu d'instants après, j'entrevois son visage derrière les barreaux de la reja.

Ailleurs, j'aperçois d'autres poblanos, également inquiets. Contrairement à leurs habitudes, ils gesticulent peu et parlent à voix basse. Des événements extraordinaires semblent les préoccuper.

Les femmes sont aux logis ; quelques pauvres revendeuses indiennes sont seules assises sur la piazza. Leurs marchandises sont placées devant elles sur une mince feuille de palmier. Une ombrelle, en feuilles de palmier, les défend, elles et leurs marchandises, contre le soleil. Des vêtements de laine teinte et d'épais cheveux noirs, ornés de fils couleur écarlate, leur donnent une apparence de bohémienne. Aussi insoucieuses que les gypsies, elles rient et babillent toute la journée en demandant à chaque nouvel arrivant d'acheter leurs fruits, leurs légumes ou leur agua dulce. La nature les a douées de voix harmonieuses qui résonnent agréablement à l'oreille. Ça et là, une jeune fille, portant une olla rouge sur la tête, vole d'un pas léger vers le puits.

Peut-être est-ce une poblana, — une des belles du

village, — en jupon court, en pantoufles de satin, en chemisette hrodée, la tête, les épaules et la poitrine enveloppées dans un reboso bleu-gris. Moins timides que les hommes, elles répondent et sourient aux plaisanteries des étrangers qui entourent le puits. En général, les mexicaines sont aussi courageuses qu'aimables.

Mais quels sont ces étrangers qui font la terreur du village, dont ils sont les maîtres, à en juger par le ton hautain de leur conversation ?

Jamais gaillards plus bizarres ne se réunissent dans un village mexicain. Ils sont quatre-vingts, et si chacun ne portait une carabine, un poignard et un revolver, vous ne découvririez point en eux la plus légère ressemblance. Leurs armes dénotent seules une sorte d'organisation et d'uniformité ; pour le reste, ils diffèrent autant que des vêtements de formes et de couleurs opposées peuvent faire différer des hommes.

Les uns portent des chapeaux de peaux de chat ou d'écureuil ; d'autres, des bonnets de feutre ou de castor.

Quelques-uns sont revêtus de chemises en peau de daim ; plusieurs ont adopté le véritable costume indien, qui consiste en un vêtement de cuir ouvert à la gorge et serré au corps par une ceinture qui soutient le couteau et le pistolet. On voit aussi la veste des marins, la jaquette en catonnade bleue du créole de la Louisiane ; la jaqueta en cuir brun de l'Hispano-Américain et l'habit écourté et écarlate du rancheiro mexicain. Le serapé pourpre et la gracieuse manga, semblable à une toge, couvrent leurs épaules.

Jetez un coup d'œil sur les jambes de ces hommes.

LA FRANCE ET LE MEXIQUE

Il ne faut pas que le moindre doute reste dans l'opinion publique sur la pensée qui a présidé dès le début à l'expédition du Mexique et qui en a dominé tous les incidents.

Nous avons défini hier le but de la guerre entreprise par la France ; mais pour ne laisser dans l'ombre aucune des questions qui s'y rattachent, reprenons en détail les objections dont la Presse s'est principalement faite l'organe.

L'article que ce journal a publié, sur les affaires du Mexique peut se réduire aux deux propositions suivantes : l'expédition entreprise par le gouvernement au delà de l'Océan n'a pas eu pour motif la protection des intérêts de quelques Français volontairement expatriés. Ces intérêts étaient eux-mêmes trop minimes pour justifier une guerre longue et coûteuse.

De ces deux propositions, la première est entièrement contraire à la vérité historique, la seconde ne tient aucun compte des conditions auxquelles un pays peut assurer le respect de son pavillon et le développement de son commerce.

Et d'abord il est inscrit que la protection des intérêts français n'a pas été le point de départ et le but de l'expédition du Mexique. Aux citations historiques que la Presse emprunte aux documents diplomatiques des dernières années, nous opposerons ces documents eux-mêmes et nous la renverrons, notamment, à la note sur les griefs de la France du mois de novembre 1861. Elle y trouvera le résumé des faits qui ont mis le gouvernement français, après de nombreux témoignages de longanimité, dans l'impérieuse obligation de recourir à l'emploi de la force.

Les violences personnelles, lisons-nous dans cette note, n'ont pas été plus épargnées à nos nationaux que les mesures injustes et vexatoires qui les affectaient si gravement dans leurs intérêts matériels. Nombre d'entre eux se plaignent d'avoir été arbitrairement emprisonnés ou d'avoir dû chercher le salut dans la fuite, après le pillage ou l'incendie de leurs propriétés. Nos agents eux-mêmes n'ont pas été respectés.

Notre vice-consul à Zacatecas a été incarcéré pour s'être refusé à payer une taxe illégale. Notre vice-consul à Tépica eu à subir, pour refus pareil, des cruels traitements qu'il en est mort. Nous avons, il est vrai, obtenu une indemnité pour sa famille, mais l'un des auteurs de ces indignes violences, le colonel Rojas, qui devait être destitué de ses grades et emplois, vient d'être, après un semblant de punition, réintégré dans l'armée avec un grade supérieur et investi d'un commandement important, il a fait sa rentrée à la tête de ses troupes, à Tépica même, dont une partie de la population s'est enfuie à son approche, redoutant avec raison de nouvelles atrocités de sa part.

Il y a trois ans, plusieurs Français étaient déjà assassinés dans les rues de Mexico. Dans ces derniers temps les attaques contre eux se sont multipliées de la manière la plus inquiétante. Les tristes informations qui nous sont parvenues à ce sujet, nous ont appris que, sur différents points, plusieurs de nos nationaux avaient été enlevés, maltraités, rançonnés sans que les autorités mexicaines se fussent aucunement préoccupées de leur prêter protection ou de poursuivre les coupables.

Huit Français ont déjà péri de la sorte ou succombé aux suites de leurs blessures.

Elles sont aussi singulièrement attifées que la partie supérieure de leur corps. Les uns enveloppent leurs jambes dans une flanelle bleue, écarlate ou verte. D'autres portent des guêtres de peaux de bœuf ou de cheval non tannées ; ici, le pantalon disparaît à moitié dans d'immenses bottes ; là, des bragans en peaux de veau brutes et des mocassins de coupe différente représentant les modes de chaussure de mainte tribu indienne. Plusieurs ont adopté les lourdes bottes des cavaliers mexicains, qui rappellent les jambières des anciens preux.

Leurs éperons ne sont pas moins curieux que leurs costumes. Les légers éperons d'argent et d'acier, aux fines molettes, contrastent avec le lourd éperon mexicain, pesant plusieurs livres et muni de molettes de cinq doigts de diamètre et de dents qui perceraient les côtes d'un cheval.

Mais ces éperons, ces bottes, ces calzonerros, ces mangas et ces serapés ne sont point portés par des Mexicains ; leurs propriétaires appartiennent à d'autres races. Ces hommes robustes ont vu le jour dans le Kentucky, le Tennessee ou dans les fertiles plaines de l'Ohio, de l'Indiana et de l'Illinois. Parmi eux figurent les squatters et les chasseurs des forêts, les fermiers des grands monts Alleghany, les bateleurs du Mississippi, les pionniers de l'Arkansas et du Missouri, les trappeurs des prairies et les voyageurs des lacs, les jeunes planteurs du Sud, les créoles français de la Louisiane et les colons aventureux du Texas. Le vieux monde a fourni son contingent à cette troupe cosmopolite. Je reconnais le blond enfant de la Germanie, l'Anglais robuste, l'Écossais fier, l'Italien tapageur, le Français léger, le Suisse

Il n'est pas jusqu'à la personne de notre représentant qui n'ait failli être victime d'un de ces attentats, dont les étrangers sont si fréquemment l'objet.

Telle est la série de dénis de justice et de violences qui ont déterminé le gouvernement français à se mettre en rapports avec l'Angleterre et l'Espagne pour conclure la convention du 31 octobre 1861. L'objet de cet acte est défini dans le préambule; les puissances signataires se réunissent pour assurer, au moyen d'une action combinée en commun, la protection efficace des personnes et des propriétés de leurs nationaux, ainsi que l'exécution des obligations contractées envers elles par la république du Mexique.

Les instructions données au contre-amiral Jurien de La Gravière sont conçues dans le même esprit. « L'expédition que vous êtes chargé de diriger, lui dit M. Thouvenel dans sa dépêche du 11 novembre 1861, a pour but de contraindre le Mexique à exécuter des obligations déjà solennellement contractées, et à nous donner des garanties de protection plus efficaces pour les personnes et les propriétés de nos nationaux. »

On pouvait, à la vérité, prévoir dès lors que la présence des forces alliées au Mexique ne resterait pas sans influence sur l'esprit des populations. Pour douter qu'il en eût été ainsi, il eût fallu peu connaître l'état du pays et l'histoire d'une république où depuis des années aucun chef n'avait exercé le pouvoir sans rencontrer devant lui des compétiteurs armés. Le gouvernement de l'Empereur savait avec tous les cabinets, comme le rappelle la dépêche de M. Drouyn de Lhuys du 9 janvier dernier, que les populations gémissaient de cette anarchie, et qu'il existait un parti résolu à tenter un suprême effort pour sauver le pays.

Devait-on s'interdire de recueillir le bénéfice de ces circonstances? Une pareille conduite eût été souverainement impolitique et contraire même aux intérêts de nos nationaux pour lesquels nous avons à réclamer, non-seulement des satisfactions, mais des garanties. Les instructions de M. l'amiral Jurien de La Gravière l'invitent donc à ne pas refuser ses encouragements et son appui moral aux tentatives éventuelles qui auraient lieu dans le pays pour fonder un gouvernement honnête et fort. Mais en même temps elles lui rappellent l'objet de l'expédition dans ces termes exprimés: « Les puissances alliées ne se proposent, je vous l'ai dit, aucun autre but que celui qui est indiqué dans la convention; elles s'interdisent d'intervenir dans les affaires intérieures du pays et notamment d'exercer aucune pression sur la volonté des populations quant au choix de leur gouvernement. »

Dans toutes les phases de la questions, le cabinet français est resté fidèle à cette pensée; et puisque la Presse rapelle la lettre adressée par l'Empereur au général Forey, au moment de son départ pour le Mexique, nous la priions de remarquer qu'une des premières recommandations tracées au nouveau commandant en chef de nos forces, c'est de « n'épouser la querelle d'aucun parti. »

« Le but à atteindre, ajoute Sa Majesté, n'est pas d'imposer aux Mexicains une forme de gouvernement qui leur serait antipathique, mais de les aider dans leurs efforts pour établir, selon leur volonté, un gouvernement qui ait des chances de stabilité et puisse assurer à la France le redressement des griefs dont elle a à se plaindre. »

La Presse croit voir une déviation complète de cette politique dans les considérations générales inspirées à l'Empereur par la détresse où se trouvait alors l'industrie française.

Ce journal traite légèrement les préoccupations que causaient à Sa Majesté les souffrances de tant de milliers d'hommes auxquels manquait la matière première de leur travail. Nous n'en sommes pas surpris en voyant le dédain avec lequel elle parle des deux mille Français exposés aux vexations de Juarez; mais le gouvernement impérial doit puiser à des sources plus élevées les raisons de sa conduite. Il ne demeure étranger à aucun des grands intérêts du pays et au milieu de la crise qui a réduit à la misère les populations ouvrières de plusieurs départements manufacturiers, l'Empereur était naturellement amené par sa sollicitude constante pour le bien-être des classes laborieuses à se préoccuper des avantages que pouvait avoir pour nous l'indépendance du Mexique.

Au reste, l'Empereur s'est expliqué sur ses vues dans une autre lettre au général Forey, en 1863, celle-là même que M. Drouyn de Lhuys a citée dans sa dépêche du 9 janvier. Cette lettre a été écrite immédiatement après l'arrivée en France de la dépêche télégraphique annonçant la prise de Puebla, c'est à dire au moment le plus décisif de l'expédition. Nous

ferme et le Polonais sombre et silencieux. Quels sujets d'étude pour un ethnologiste! Mais quels sont ces hommes?

Trois fois déjà vous avez posé la question. J'y répond: Ces hommes forment un corps de « tirailleurs, » — la *guerilla de l'armée américaine*.

Et moi, que suis-je? Je suis leur capitaine, leur chef.

Oui, je suis le commandant de cette troupe, et j'ose affirmer que l'on ne trouverait nulle part, malgré leur aspect étrange, des hommes plus forts et plus audacieux. Cette guerilla se compose d'aventuriers qui ont passé la moitié de leur existence à guerroyer contre les Indiens ou les Mexicains; de gentlemen ruinés, d'individus qui n'ont pu s'accoutumer à la vie civilisée, et de proscrits, — éléments détestables pour coloniser, mais excellents pour conquérir.

Je déclare avec orgueil qu'une sorte de sentiment d'honneur guide ces hommes. Il est vrai que de longues barbes, des cheveux en désordre, des faces couvertes de poussière, des chapeaux rabattus, des vêtements étranges et un véritable arsenal de poignards, de revolvers, de carabines et de gibecières, leur donnent un aspect sauvage, terrible même. Mais on aurait tort de les juger sur leur physionomie. Ça et là bat un noble cœur sous une enveloppe grossière.

Le patriotisme meut les uns; l'amour d'une indépendance complète guide les autres, et quelques-uns, enfin, n'agissent que par esprit de vengeance. Ces derniers sont surtout des Texiens qui pleurent un ami ou un frère trahissement mis à mort par les Mexicains. Ils n'ont pas encore oublié le cruel assassinat

sommes aux portes de Mexico; rien ne peut plus y retarder l'entrée de nos troupes. Plus la résistance a été longue, plus l'émotion du succès est grande; en un mot, l'armée française est victorieuse et peut dicter des conditions. Que dit cependant Sa Majesté? Elle repousse de nouveau toute idée d'imposer aux Mexicains un gouvernement et de faire servir nos succès au triomphe d'un parti: « Je désire, continue l'Empereur, que le Mexique renaisse à une vie nouvelle et que, bientôt régénéré par un gouvernement fondé sur la volonté nationale, sur les principes d'ordre et de progrès, sur le respect du droit des gens, il reconnaisse, par des relations amicales, devoir à la France son repos et sa prospérité. »

La France a donc entrepris la guerre du Mexique afin d'obtenir des réparations pour le passé, des sécurités pour l'avenir. Elle a prévu, dès le principe, que le parti monarchique mexicain essaierait d'arracher le pays à l'anarchie; elle a recommandé à ses agents de ne point décourager ses tentatives et même d'y prêter leur appui, car elle devait désirer de voir un gouvernement sérieux et durable succéder à des pouvoirs discrédités et odieux. Mais la pensée première et constante n'a été autre que de faire rendre justice à nos nationaux, et c'est uniquement dans la mesure où ce changement pouvait contribuer à assurer la protection due à quelques milliers de Français que nous avons appuyé le parti monarchique et le souverain choisi par les populations mexicaines.

A la vérité, d'après la Presse, ces Français méritaient peu d'être protégés. Que sont, en effet, deux mille individus, selon son expression, « volontairement expatriés? » Pourquoi tant d'efforts pour défendre des intérêts si peu considérables? Nous sommes confus d'avoir à répondre à de pareils raisonnements. Quelles sont donc, suivant la Presse, les conditions auxquelles ceux de nos nationaux qui vont faire le commerce avec l'étranger pourront être secourus par leur gouvernement? Quelles vexations devront-ils avoir à endurer?

De combien de millions faudra-t-il qu'ils aient été frustrés? Et enfin, si la sécurité d'une colonie de deux mille français n'a point de titres à la sollicitude du gouvernement, à quel chiffre la Presse fixe-t-elle le groupe que devront former nos nationaux pour que la mère-patrie les défende dans leurs personnes, et dans leurs biens?

Nous ne discuterons pas une pareille thèse. Nous apprécions les devoirs du gouvernement d'après d'autres règles.

Il ne s'agit pas de compter le nombre des individus dont la ruine a été injustement consommée, ni de ceux qui ont péri. Il suffit qu'un seul ait été lésé pour qu'une telle atteinte ne soit pas tolérée. C'est ainsi que l'ont compris toutes les grandes nations dans tous les temps, et les peuples commerçants plus encore peut-être que tous les autres. Le bâtiment marchand qui navigue dans les mers lointaines n'a qu'un faible équipage; il est sans armes! Combien sa situation serait précaire sur les rivages où il aborde, si l'étranger, en l'apercevant, ne sentait derrière lui toute la puissance de son pays.

Aussi, les Etats qui tirent du commerce leur principale ressource ont-ils jugé nécessaire de se montrer intrépides dans la protection de leur nationaux. La force des choses les a naturellement amenés à devenir des puissances militaires. Pour ne parler que des temps modernes, telle a été la Hollande. Venise avait donné les mêmes exemples, et avec elle toutes les autres républiques maritimes de l'Italie.

Telle s'est montrée également l'Angleterre dans maintes circonstances de son histoire, et c'est de cette pensée que s'inspirait lord Palmerston dans un de ses discours les plus célèbres, quand il voulait que partout le citoyen anglais fût respecté à l'égal du citoyen romain dans l'antiquité. Ne parlons donc point avec la Presse du nombre des Français qui ont été persécutés ou assassinés au Mexique; ne cherchons pas le chiffre considérable, d'ailleurs, auquel s'élevaient leurs réclamations. Le droit des gens avait été violé à l'égard de sujets français; aucune satisfaction n'avait pu être obtenue par les voies pacifiques. Le gouvernement a eu recours aux moyens coercitifs, quand il avait épuisé tous les autres. Sa politique n'a pas été moins conforme aux intérêts qu'à la dignité de la France. — A. POLIN. (France.)

Revue des Journaux.

On écrit de Florence, le 8 Février, au *Moniteur*:

« Bien que M. Scialoja ait présenté, dans la

de Goliad, ni la sanglante boucherie d'Alamo.

Quant à moi, le hasard, l'amour des émotions et des aventures, peut-être même un faible attrait pour la puissance et la célébrité, m'engagent à prendre part à cette expédition. Pauvre aventurier, sans amis, sans toit, sans patrie, car ma terre natale n'est plus une nation libre, le patriotisme ne me stimule pas. Je n'ai ni injustice à combattre, ni cause publique, ni patrie à défendre.

Ces tristes réflexions me viennent aux heures d'inaction et m'affligent...

Les hommes ont attaché leurs chevaux dans l'enclos de l'église, aux arbres ou aux barreaux des fenêtres. Ces chevaux forment, comme leurs maîtres, un assemblage d'êtres variés, de tailles, de couleurs et de races différentes: on y voit le coursier fringant du Kentucky et du Tennessee, le cheval tranquille de la Louisiane et le mustang à demi-sauvage, récemment capturé dans les savanes. On remarque également deux espèces de mules: la grande mule des Etats-Unis et celle du Mexique.

Mon cheval noir se trouve au centre de la place. J'admire ses belles proportions. Il redresse fièrement la tête et frappe avec impatience le sol. Il sait que mes yeux sont attachés sur lui!

Nous nous trouvons à peine depuis une demi-heure dans la rancheria, à laquelle nous sommes étrangers. Notre troupe est la première qui y soit arrivée, quoique la guerre sévise depuis plusieurs mois au bas de la rivière.

Nous formons un parti d'éclairés. Notre mission principale consiste à protéger les Mexicains inoffensifs contre un troisième ennemi commun, les

séance du 22 janvier dernier, un plan financier complet quant aux principes et aux dispositions générales, l'étude des procédés d'application exige un certain temps matériel. D'autre part, l'activité de M. Scialoja a été, dans ces derniers temps, presque entièrement absorbée par la discussion si sérieuse et si approfondie qui a eu lieu devant le Sénat sur l'attribution du service de la trésorerie à la banque nationale. Il est résulté de ces diverses circonstances, qu'en dépit de l'urgence des questions financières, l'ordre du jour de la chambre des députés a été envahi par d'autres questions dont l'importance est, vu l'état des choses, tout à fait secondaire, et qui menaçaient à chaque instant de ranimer ces querelles de parti dont l'apreté ne peut, au contraire, que s'atténuer alors qu'il s'agit de discuter des intérêts pressants et véritablement nationaux.

En vue de mettre un terme à cette situation, de se ménager un temps qui devient plus précieux de jour en jour, M. le président Mari a proposé à la chambre de suspendre jusqu'à nouvel ordre les discussions générales pour se consacrer plus activement au travail des bureaux. Cette motion ayant été adoptée, il n'y aura pas jusqu'à nouvel ordre, de séance publique.

Quoique le bruit se soit répandu depuis quelques jours que de récentes complications se seraient produites dans le conflit hispano-chilien, le *Constitutionnel* n'en garde pas moins des espérances dans l'œuvre de conciliation et de paix entreprise par la France et l'Angleterre. M. Louis Conture auteur de l'article que publie cette feuille à ce sujet, fait observer que le gouvernement chilien ne peut se flatter d'être le champion des diverses républiques de l'ancienne Amérique Espagnole puisque quatre de ces républiques, l'Equateur, le Guatemala, l'Uruguay et Buenos-Ayres, viennent de manifester hautement la résolution d'observer une stricte neutralité. Quant au Pérou, il est évident que la question chilienne n'est avant tout pour lui, qu'un instrument de guerre civile.

La proposition de M. Minghetti, concernant les biens du clergé italien, suggère à M. Eug. Yung, écrivain du *Journal des Débats* l'idée d'un rapprochement historique:

« Comme l'assemblée Constituante était à la veille de voter l'aliénation générale des biens du clergé, l'Archevêque d'Aix, dans la séance du 12 avril 1790, exprima le vœu que le clergé opérât des ventes progressives de ses biens au profit de l'Etat, pour une somme de 600 millions. Cette proposition ne fut pas écoutée; selon quelques bons esprits, elle méritait un meilleur accueil. La voilà qui reparait en Italie, à 75 ans de distance, sous le patronage d'un homme d'Etat libéral. Prendra-t-elle la forme d'un amendement sur lequel les chambres italiennes seront appelées à discuter. »

La Presse mentionne le bruit répandu à Madrid d'une proclamation carliste, qui serait probablement la préface d'un mouvement carliste...

Contre les menaces du parti carliste, fait observer M. Jauret, le gouvernement n'a qu'une ressource: c'est de rallier à lui tous les partis libéraux par de larges concessions, par un développement inattendu donné aux libertés publiques.

C'est la politique contraire qu'il adopte, servant ainsi aveuglément les projets secrets des carlistes et les hostilités de la révolution.

Le *Monde* s'attache à établir que la con-

sauvages Comanches. On rapporte que ces Indiens ismaéliens ravagent la partie supérieure du fleuve dont ils se sont emparés et viennent de piller une grande ferme. On ajoute qu'ils ont, suivant leur coutume, massacré les hommes, emporté les enfants et les meubles. Bref, nous nous trouvons ici pour conquérir les Mexicains, mais nous devons les protéger en les conquérant. *Cosas de Mexico!*

IV.

— La poursuite. —

Je songeais au singulier caractère de cette triple guerre lorsque ma rêverie fut troublée par le bruit des sabots d'un cheval qui accourait au galop. Je me penchai au-dessus de l'azotea, dans l'espoir d'apercevoir le cavalier. Je ne fus pas déçu. C'était un cavalier, qui paraissait très-jeune; était imberbe et avait des traits gracieux, le teint brun, des yeux vifs et des joues vermeilles. Ses épaules étaient recouvertes d'une manga écarlate qui retombait sur les hanches du cheval; son couvre-chef se composait d'un *l'ger sombrero*. Quant au cheval, c'était un petit mustang, bien proportionné, et tacheté comme un jaguar, un véritable coursier andalous. Le cavalier avançait hardiment au galop. Il regarda par hasard l'azotea sur laquelle je me trouvais. L'éclat de mon uniforme fixa son attention, et il s'arrêta tout à coup.

(La suite au prochain numéro.)

LE TOUR DU MONDE.

Sommaire de la 31^o livraison.

Voyage aux Volcans de la France Centrale par M. Ferdinand de Lamoye. Texte et dessins inédits.

duite de Daoud-Pacha dans le Liban est le résultat d'un complot longtemps préparé et qui paraît devoir servir à tous les intérêts hostiles au Catholicisme.

« L'intimité de Fuad-Pacha et du général Ignatieff s'est déjà révélée en d'autres circonstances. Cette fois encore, le représentant de la Russie a dû agir. Peut-on admettre qu'il se passe en Orient quelque chose de nuisible aux catholiques, et que la Russie n'y ait pas la main? »

Pour extrait A. Layton.

Nouvelles du jour.

Le Conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

Le prince Napoléon a quitté hier Paris, pour se rendre à Toulon, où l'attend le yacht le *Prince Jérôme* sur lequel S. A. R. doit effectuer son excursion méditerranéenne. Le prince débarquera, dans une quinzaine de jours, à Gênes, d'où il se rendra à Florence d'abord, puis en Suisse.

On annonce la publication prochaine d'un nouveau journal quotidien; le *National de 1866*. Cette feuille serait consacrée à la défense des opinions libérales et conservatrices.

Cette semaine, la librairie Dentu mettra en vente la *Vie de Jésus* de M. l'abbé Michon. L'auteur a cherché les éléments de son ouvrage en Palestine.

La Presse a reçu cette semaine un second avertissement qui lui est infligé à propos d'un nouvel article de M. Duvernois sur le Mexique.

On dément la nouvelle que M. de Persigny doive publier une brochure politique.

Garibaldi est découragé, et il écrit à son ami Bocognoni que Dieu ne ferait pas mal de l'enlever à cette vie inutile et oisive.

Les premières journées du carnaval parisien sont pluvieuses et froides. Le cortège du bœuf gras y a perdu beaucoup de son éclat et de son animation. Il n'était pas drôle de voir Hercule avec un parapluie et l'Amour cachant ses ailes dans une pelisse soutachée.

On mande de Bâle que les sangliers sont tellement multipliés dans les environs de Roodendorf, que souvent, des troupes de 5 à 15 de ces animaux ravagent les champs en plein jour; ils prennent la fuite dès qu'ils aperçoivent des chasseurs. Les dommages qu'ils causent sont si considérables que le préfet a accordé l'autorisation de la chasse, bien que la chasse soit actuellement fermée.

Il est fortement question d'un projet de loi dont les principales dispositions seraient: 1^o l'uniformité de jaugeage des fûts et des bouteilles, avec l'hectolitre et le litre pour point de départ; 2^o la libération facultative des droits indirects au moyen d'un « plombage » attestant leur acquittement au sortir de la cave ou du chais d'exploitation. Cette double mesure serait en attendant mieux, parfaitement accueillie, non seulement des agriculteurs, mais aussi du commerce territorial et maritime.

Pour extrait: A. LAYTON.

UXELLODUNUM

TROISIÈME LETTRE

(Suite).

XXXIV.

J'espère, au surplus, pouvoir administrer une preuve manifeste de l'existence du Puy-d'Ussolud, à l'état d'oppidum, du temps de César. Si j'atteins ce but, on sera bien forcé de convenir que nous avons, enfin, mis la main sur l'Uxellodunum des *Commentaires*, puisque nous aurons trouvé, dans le Quercy, in finibus Cadurcorum, un endroit ayant porté, du temps de César, le nom oppidum Uxellodunum, et qu'il ne s'y trouve que celui-là.

XXXV.

C'est encore l'abbé de Foulhiac qui va me fournir les moyens de ramener les esprits les plus rebelles à l'adoption d'une opinion professée depuis si longtemps par des érudits si consciencieux et, l'on peut ajouter, si versés dans la connaissance des faits historiques relatifs à notre cher pays de Quercy. En sorte que, s'il est question d'attribuer sérieusement à quelqu'un le mérite d'avoir découvert Uxellodunum, ce sera certainement à la mémoire du docte et pieux abbé de Foulhiac qu'il conviendra de décerner la palme.

Dans le texte que je vais mettre sous vos yeux, vous verrez une description de médailles romaines, toutes consulaires, trouvées, en 1683, réunies dans une urne, au Puy-d'Ussolud. Cette description paraît être conforme à celle que Fulvius Ursinus a donnée des médailles similaires; c'est, au moins, derrière l'autorité de ce célèbre numismatiste, que l'abbé de Foulhiac abrite sa propre responsabilité. J'imiterai sa circonspection et sa prudence, et je n'aurai garde d'entrer, pour le moment, dans une discussion technique qui pourrait m'entraîner trop loin de mon sujet, et dont les résultats ne modifieraient sans doute pas considérablement la valeur de la preuve à laquelle la qualité de ces médailles vient prêter son appui.

Cela dit, je transcris le texte, me réservant d'en tirer plus loin des conséquences qui auront, je l'espère, le mérite d'être naturelles, logiques, et, à certains égards, concluantes.

« Uxellodunum maintenant Puy-d'Ussolud. » Ce lieu est fameux par le siège que Jules César fit de cette ville, qui fut la dernière prise sur les Gaulois, et

par où César acheva la conquête des Gaules. On marque trois endroits où l'on place Uxellodunum. Le premier c'est Cahors ; le 2^e est Capdenac sur la rivière du Lot, et le 3^e et le plus vraisemblable, est le Puy-d'Ussolud (sic) sur la Dordogne. »

Après avoir mis hors de cause Cahors et Capdenac, l'abbé de Foulhiac parle du Puy-d'Ussolud dans les termes suivants :

« Il faut donc conclure que c'est ce qu'on appelle présentement le Puy-d'Ussolud, sur la rivière de Dordogne, 1^o parce que c'est une montagne escarpée presque partout, où il faut monter de toutes parts, et avec beaucoup de difficultés, ce qui convient à la description que César en fait ; il y a trois ou quatre fontaines sur le penchant de la montagne : l'une est très abondante au village de Lafon, qui n'est pas à plus de 300 pieds de l'ancien lit de la Dordogne ; il y en a une autre du côté de Vayrac, qui n'est pas si abondante, mais qui ne tarit point ; une autre du côté du nord, aussi sous le mur ou sous le rocher sur lequel étoit la forteresse, qui sert à un village voisin.

« Le lieu d'en haut est fort spacieux et capable de contenir cinq ou six mille soldats, sans compter les habitants. On voit clairement trois montagnes à l'entour, où les capitaines romains avoient fait leur campement pour empêcher le secours. J'ai remarqué au plus haut du mont des briques fort épaisses et à la Romaine, avec un bord de chaque côté. J'y ay vu aussi des restes d'urnes antiques. En 1680, un paysan du lieu me donna une espèce à la romaine, longue de deux pieds et large de trois à la manière des espèces qu'on voit dans la colonne Trajane, si rouillée qu'on en lève le fer par escaliers ; et il n'y a que le poids beaucoup moindre que celui du fer, de même volume, qui puisse faire connaître qu'elle est de cette matière.

« En 1683, on me porta plusieurs médailles d'argent qu'on avoit trouvées dans une urne, toutes consulaires, que j'ay creu devoir mettre icy pour satisfaire la curiosité du lecteur. Il y en avoit beaucoup de doubles.

« La première et la 2^e de la famille *Emilia*, marquées, dans Fulvius Ursinus, un chameau et une figure à genoux qui luy présente une branche d'olivier, M. SCAVR. ED. CVR. REX. ARETAS. EX. SC. Le R. est un quadrigé. Cicéron, Plin et Joséphe font mention de cet *Emilius Scaurus*, qui fit la guerre sous Pompée, à Damas, contre le roy Aretas. La 2^e est une teste ROMA. au R. une statue équestre sur un pont. M. EMILIO LEP. C'est le même Lépide qui fit bâtir de pierre le pont Sublicius, qui auparavant étoit de bois.

ANTESTIA.

La première de ceste famille, une teste armée GRAC. au R. un quadrigé LAES. ROMA. Il n'y a rien, dans les auteurs, de L. Antestius. Il estoit de la famille Antestia, qui est la même qu'Antestia. C. Antestius estoit consul l'an 723 de la fondation de Rome. Antestius Reginus estoit avec César, dans la guerre des Gaules ; et, dans la fin du 7^e livre des Commentaires, il fut envoyé aux environs de Nevers, ou plutôt à Amiens, car ce peuple est appelé *Ambibareti*, que les uns disent est Amiens, les autres au pays de Nevers, approchant de Bourges. J'ay une médaille d'Antestius Reginus III VIR : la teste est d'Auguste, et on voit, au revers, les vases servans aux sacrifices : elle a été trouvée en ce pays icy.

ATILIA.

La première de la famille Atilia. La teste de Rome, SARN. au revers Castor et Pollux à cheval. M. ATIL. ROMA. Il estoit appelé Seranus ou Saranus à *Serendo*, parce que le chef de cette famille fut tiré du labourage et de la charue pour estre élevé dans les honneurs de la ville de Rome.

BEBIA.

L'unique. La teste de Rome X. TAMPIL. un quadrigé ROMA. M. BEBI. Q. F. M. Babius fut consul l'an 572, et estant proconsul, il triompha des Liguriens ; c'est-à-dire du peuple de Luques qu'il poussa sur la cote de la mer jusques en Provence. *Tampilius pro Tampilius.*

CALPURNIA.

La 1. 2. 4 et 5 de Fulvius Ursinus. La teste d'Apollon couronné de laurier à longs cheveux tressés ; un cavalier nud courant ; ce qui signifie les jeux établis par un de la famille à l'honneur d'Apollon.

CASSIA.

La 3 de F. Urs. La teste du jeune Jupiter couronné R. un quadrigé VER. CAR. OCN. Plusieurs de ceste famille ont esté légats, questeurs, préteurs, préposés pour faire battre la monnoye. Il y a plusieurs médailles de cette famille à la teste d'Auguste.

CASSIA.

La 4 de Ful. Urs. La teste de Rome X. C. CASSI. ROMA. un quadrigé. C'est l'auteur de la loy Cassia sur les suffrages ou peut-être celui qui tua César.

CORLIA.

La 3 de Ful. Urs. La teste de Rome. un char à 2 chevaux appelé Biga C. COIL. CALD. Plusieurs de ceste famille avoient l'intendance des festins publics aux grandes cérémonies VIII vir *epulorum.*

CORDIA.

La 2 La teste de Vénus. RVFVS. SC. R. un cupidon sur un dauphin M. CORDIUS. Il y a peu de chose de ceste famille. Ceste médaille désigne l'origine de César, qui venoit de Vénus, dont on voit la teste : le dauphin signifie qu'elle tiroit son origine de la mer.

COBNEIA.

La 4. Une teste de Mars. R. un char à deux chevaux CN. L. LENTVL. C'est la famille des Scipions ; et celui-cy nommé Cn. Lentulus, au rapport du Tite-Live, triompha à Rome, après une guerre en Espagne.

La 9. de la même famille. Une teste de Sibille et une Victoire, ou Cupidon aisé, tenant une palme à la main. L. SVLLA. au R. 2 trophées, le baston *lituus*, et un vase. IMPER. ITERVM. On disoit que ceste famille tiroit son origine d'une Sibille, d'où vient le nom Sibilla, et en suite Sulla ou Silla : les trophées marquoient une victoire.

CREPUSIA.

La 1 de Ful. Urs. une teste de femme voylée. L. CEWSORIN. Un char à deux chevaux. C. LIMET. P. CREPVS. Crépusus estoit triumvir de la monnoye avec C. Limetanus et Lucius Consorinus, lequel estoit consul l'an 714 de la fondation de Rome.

CURTIO.

La 1 de F. Urs. La teste de Rome X. Q. CVRT. un quadrigé M. SIA. ROMA. C'estoit un romain de la famille de Curtius qui se précipita pour le salut du P. R. qui estoit triumvir de la monnoye avec Cn. Domitius et M. Silanus.

FANNIA.

La 1. La teste de Rome X. ROMA. une quadrigé M. FA. CE. Cicéron parle de cette famille ; et M. Fannius estoit cédile vers l'an 666 de la fondation de Rome.

FONTEIA.

La 4. Une teste armée au trophée derrière P. FONTEIVS. P. F. CAPIO. n'ir vivoit vers le temps de César, fut *tribunus militum*. Cicéron, Appian, etc. parlent de cette famille.

FURIA.

La 2. Une teste couronnée de tours. AED. CVR. R. deux chaises curules ornées d'un tapis. P. FOVRIVS CRASSIPES ; ainsi appelé de la grosseur des pieds. Il estoit cédile. Un de cette famille estoit gendre de Cicéron.

LICINIA.

La 3. Une teste de femme couronnée de laurier. SC. R. un soldat armé, tenant un cheval. P. CRASSVS. M. F. C'est Licinius Crassus, à qui César avoit donné le commandement de la cavallerie, dans la guerre des Gaules, et qu'il envoya en Aquitaine, c'est-à-dire en Gascogne au delà de la Garonne, pour empêcher que ce pays n'envoyât du secours dans les Gaules. Il fut préteur l'an 646. L. 1. *de bello gall.*

MAMILIA.

La 1. La teste de Mercure. R. C. MAMIL. LIMEAN. C'est Mamilius Limetanus. Ceste famille tiroit son origine d'Ulisse. C'est pourquoi il est gravé au R de la médaille, à son retour de la guerre de Troie, caressé par son chien. Ceux de ceste famille ont basti la ville de Tusculum, maintenant Frescati. Saluste parle de Mamil. Limet. dans la guerre contre Jugurta.

MANLIA.

La 3. Une teste de Rome PROQ. L. MANL. R. un quadrigé L. SVLLA. IMP. L. Manlius fut questeur sous Silla, et ensuite envoyé contre Sertorius en Espagne.

MARCIA.

La 2. Une teste armée. R. une figure équestre. L. PHILIPPVS. L. Marcus estoit de la famille du roy Ancus Martius qui fit le 1^{er} aqueduc de Rome. Celluy-cy fut envoyé en Espagne ; et Tite-Live rapporte qu'un feu sortoit de sa teste en parlant en public : on luy désigna une statue équestre.

MINUTIA.

La 5. Une teste armée. R. deux soldats se bastant ; une autre figure abbatue entre deux. Q. THERM. fut préteur en Asie, sous lequel J. César commença de porter les armes, et qui recut de luy la couronne civile à la prise de Mitilène au rapport de Suetone.

NOEVIA.

La 1^{re} Une teste de femme, Vénus. SC. Un char à 3 chevaux. C. NÆ. BA. B. Noevius fut envoyé par le sénat à Luques, pour régler les limites, au rapport de Tite Live.

PAPIA.

La 3. La teste de Juno Sospita. R. un griffon ou le cheval Pégase. L. PAPI. Famille du Lavinium, où Junon estoit adorée.

La loy Papi vient de ceste famille. (*En note à la marge.*) Le chameau de la famille Plotia, expliqué dans la famille Emilia, fut trouvé double au même endroit.

POBLICIA.

La 4. La teste de Rome. R. Hercules estouffant les Lyons. C. POBLICI. Q. F. estoit préteur du temps de Cicéron et légat de Pompée. Ceux de ceste famille inventeurs dont ils sont appelés *Malleolus.*

POMPEIA.

La 14. 2 sièges curules à chaque côté de médaille. Q. POMPEI. Q. F. RVFVS. Un dard et une branche de laurier. R. SVLLA COS. Q. POMPEI RVF. Le baston lituus ou crosse et une couronne de laurier. Quintus Pomp. Rufus, préteur romain, l'an 662. Le grand Pompée, estoit de ceste famille.

POMPONIA.

La 1. une teste couronnée de laurier L. POMPON. MOLO. R. un sacrificeur, un autel, la victime et le poppa. NVM. POMPIL. Ce Pomponius Molo, de qui il n'est pas parlé dans les auteurs, estoit de la famille de Numa Pompilius, antheur de la relig. romaine, ce qui est désigné par la sacrifice gravé sur une médaille.

ROSCIA.

L'unique. La teste de Juno Sospita L. ROSCI. R. une figure devant un serpent élevé. FABATI. Roscius fut légat de Jules César dans les Gaules dont Cicéron fait mention, estant enfant fut trouvé entouré d'un serpent, ce qu'on prit pour un bon augure. La teste de Junon et le dragon *lavinus.*

RUTILIA.

L'unique. La teste de Rome. FLAC. R. un char à 2 chevaux. RVTILI. César, dans ses Commentaires fait mention d'un Rutilius Lupus. Aucun auteur ne parle de Rutilius Flaccus.

SAUFEA.

La 1. La teste de Rome. R. un char à 2 chevaux. L. SAVE. ROMA L. Saufeus, compagnon de Milon, quand il tua Clodius.

SCRIBONIA.

La 2. Une teste de femme. BON. EVENT. LIBO. R. RVTEAL. SCRIBON. un tribunal orné. Ce Scribon vivoit du temps de César, fut consul avec Marc-Antoine. Puteal estoit un tribunal de judicature.

THORIA.

L'unique. La teste de Juno Sospita. I. S. M.R. R. un taurau L. THORIVS BALBVS. Cécéron en parle comme de l'homme de plus voluptueux de son temps, sans religion ; fut tué en bataille : un taurau donna le nom à sa famille.

TITIA.

La 2. La teste d'Apollon. R. un cheval aisé. Q. TITI. Il est le Titus tribun de soldats, du temps de César. Un de la famille mena la col. à Corinthe par ordre de César, ce qui est signifié par le Pégase.

TITURIA.

La 1. La teste de Sabinus. SABIN. A. PV. César, dans ses Commentaires fait mention de Titurius Sabinus, son légat, dans les guerres des Gaules, qu'il envoya à Vesones et sur les costes de Bretagne. Celluy dont la teste est gravée sur la médaille estoit proposé à la monnoye. A. PV. *argento publico.*

VETURIA.

La 1. La teste de Rome. TI. VE 3 figures, dont celle du milieu tient un cochon sur son genou, que les autres semblent vouloir sacrifier. ROMA ; c'est une marque d'une alliance du peuple romain avec une autre nation, peut-être de Romulus avec Varius, où un cochon fut sacrifié.

VIBIA.

La 7. Une teste du jeune Jupiter couronné de laurier. PANSA. une quadrigé. C. VIBIVS. C. F. vivoit du temps de César ; d'une famille qui tiroit son origine de Sicile d'où vient, que, dans plusieurs médailles de ceste famille on y voit Cérés, avec ses 2 flambeaux, cherchant Proserpine. Il fit la guerre de Modène contre Marc-Antoine.

VOLTEIA.

La 1. Une teste barbe, couronnée de laurier ; c'est Jupiter. R. un temple. M. VOLTEI. M. F. Ce M. Volteius avoit soin du temple de Jupiter.

Toutes ces médailles d'argent, qui ont esté faites avant Jules César, ou au moins quelques-unes de son temps, et qui estoient d'une entière conservation, font voir qu'elles furent mises, de son temps, dans l'urne où on les a trouvées, en 1683. Elles estoient d'une odeur ou puanteur excessive, et il fallut les laisser en l'air quelque temps, pour la faire perdre.

BERTRANDY,

Inspecteur général des Archives.

(La suite au prochain numéro).

Chronique locale.

M. Leroy, Secrétaire-général de la Préfecture du Lot, et M^{me} Leroy faisaient samedi dernier les honneurs de leurs salons, à un public élégant et choisi.

La soirée a été très brillante. Les danses ont duré jusqu'à quatre heures du matin.

Lundi dernier, il y avait soirée à la Recette générale. La Société cadurcienne, profitant de cette unique et toujours agréable occasion de goûter une hospitalité pleine de charmes et d'amabilité, avait répondu tout entière à l'invitation de M. le Receveur général et de M^{me} la marquise du Tillet. La réunion était splendide. Les danses, très animées, ont duré jusqu'à 5 heures du matin.

LES VOIX NATALES ET NATIONALES

Nous avons, depuis quelques jours, le 2^e article de M. l'Abbé Guilhou sur les poésies de M. Charles Deloncle.

Nous aurions bien désiré de pouvoir l'insérer dans le journal de Samedi dernier, 10 Février.

L'abondance des matières nous a obligé de remettre à Samedi prochain la suite de la dissertation poétique de M. l'Abbé Guilhou.

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE.

Un Concours d'animaux de boucherie aura lieu à Poissy, le Mercredi Saint, et à Bordeaux le Mardi qui précède la semaine Sainte. Des prix et des médailles d'encouragement seront décernées, s'il y a lieu, aux propriétaires des animaux nés et élevés en France reconnus les plus parfaits de conformation et les mieux préparés pour la boucherie. — Pour être admis à exposer, on doit adresser au ministre de l'agriculture du commerce et des Travaux Publics, au plus tard le 1^{er} mars 1866, une déclaration écrite indiquant : 1^o l'origine, la race, la robe et l'âge des animaux ; 2^o le nom et la résidence de l'engraisseur ; 3^o si celui-ci les a fait naître ou seulement les a achetés pour l'engraissement ; 4^o dans ce dernier cas, la durée de la possession.

Le compte-rendu de la situation des Haras pendant l'année 1865 est des plus favorables, et il est facile en comparant la situation actuelle à celle qui l'a précédée, de mesurer les résultats acquis et les espérances qu'on est en droit de concevoir pour l'avenir de la production chevaline en France.

Industrie étalonnière. — Dans le compte-rendu de l'année dernière, l'industrie étalonnière avait mis à la disposition des éleveurs pour la fabrication du cheval de service, 707 reproducteurs, de pur sang et de demi-sang approuvés, recevant ensemble 421,950 fr. En 1865 le nombre des étalons approuvés était de 783, et recevaient 476,400 fr.

Ecoles et primes de dressage. — En 1860 il n'existait que trois écoles, en 1865 il en existait vingt quatre. Un des plus puissants éléments de réussite des écoles est la distribution des primes pour le dressage. Il y a cinq ans, l'élevage français recevait sous cette forme d'encouragement une allocation de 25,500 fr. En 1865 le chiffre de ce crédit a été porté à 87,700 fr.

Concours de poulinières. — Primes. — L'amélioration assurée, d'autre part, dans la situation actuelle s'affirme également dans l'organisation et le fonctionnement des concours de poulinières indigènes. En effet, si en 1860 l'allocation attribuée à cette institution était de 111,000 fr. Celle qui a été inscrite au budget de la nouvelle administration, s'est trouvée dans le cours de la période quinquennale écoulée, portée à 220,000 fr. et en y ajoutant la part des départements (239,840 fr.), on atteint le chiffre de 459,840 fr.

Courses. — C'est surtout au sujet des courses que la différence entre 1860 et 1865 est grande. En 1860 il n'y avait que 63 hippodromes avec une dotation de 862,700 fr. En 1865 le nombre des hippodromes s'est trouvé porté à 110, et le budget des courses a atteint la somme considérable de 1,860,090 fr.

Steeple-chases. — Enfin, on voit aussi que l'institution des steeple-chases se développe aussi. A côté de la société de ce nom nous en voyons une autre se créer en 1866 pour l'amélioration des chevaux de demi-sang. Dès 1865, cette Société a pu distribuer en prix de courses au trot une somme de 37,000 fr. On peut aujourd'hui porter le budget des steeple-chases et des courses au trot à un total de 621,400 f. tandis qu'en 1860 ce même budget n'était que de 112,960 fr.

On nous écrit de Puy-l'Evêque :

L'épidémie désastreuse qui sévit à Floressas, et la pluie continuelle ont contribué à diminuer l'importance de la foire de Puy-l'Evêque, le 7 février. Le concours qui avait lieu ce jour-là pour les bœufs gras, les cochons, les moutons et la volaille y avait attiré un nombre considérable d'acheteurs. Les bœufs gras étaient assez nombreux et d'une qualité bien supérieure, à ceux qui y sont conduits tous les ans, à pareille foire. Des bœufs magnifiques susceptibles de concourir avec avantage avec tout pays, avaient été présentés. Les jurés, chargés de distribuer les primes, ont été dignes de la charge qu'ils avaient acceptée. Il

était surtout difficile de choisir des lauréats parmi les éleveurs de cochons gras ; car les sujets étaient en général magnifiques et très gras, d'une hauteur et grosseur incroyables. Un dîner splendide avait été offert aux jurés du concours dans la salle de la Mairie. M. le docteur Demeaux, membre du Conseil général du Lot, président de ce comice, en a fait les honneurs avec beaucoup de tact et de gracieuseté. Les vins de table, des meilleurs crus du canton, avaient été apportés en abondance. On avait mis à la dégustation du jury des vins délicieux de tout âge, il y en avait de 1742, pareil à celui qui fut acheté par le maréchal Bessières pour être servi à la table de Napoléon I^{er}. Ces vins ont été fort appréciés par tous les membres du jury ; il ne manquait rien à cette brillante réunion, que la présence de M. le Maire de Puy-l'Evêque qui n'a pu, à son grand regret, se soustraire aux occupations excessives, ce jour-là, de sa charge de notaire.

La vente des bœufs gras se maintient au même prix. Les bœufs d'attelage, assez rares, vendent bien.

Le *Moniteur* publie le tableau annexé au décret du 8 avril 1865, et présentant la répartition, entre les départements, des 100,000 hommes appelés sur la classe de 1864.

Jeunes gens inscrits.	Contingent.
Lot,	2,678
Tarn-et-Garonne,	4,743
Aveyron,	3,499
Gers,	2,544
Haute-Garonne,	3,969
Lot-et-Garonne,	2,567
Tarn,	3,243

Pendant l'année 1865 le nombre des engagements a été dans le département du

Lot,	47
Tarn-et-Garonne, de,	50
Aveyron,	47
Haute-Garonne,	145
Gers,	35
Lot-et-Garonne,	44
Tarn,	40
Pour toute la France,	9,954
Pour l'Algérie,	120

La prochaine session du baccalauréat ès-lettres, autorisée par Son Exc. le ministre de l'instruction publique, en faveur des candidats ajournés à la session de novembre dernier, s'ouvrira le 1^{er} mars.

Par suite d'une nouvelle décision de M. le ministre, en date du 30 janvier, seront encore admis à l'examen :

1^o Les candidats qui, régulièrement inscrits à la session de novembre : n'ont pu se présenter par suite de maladie ou pour toute autre cause reconnue légitime par la faculté ;

2^o Les ajournés des sessions antérieures à la session de novembre, si ces candidats justifient que des raisons de force majeure les ont empêchés de se présenter en novembre.

Les pièces et consignations (100 fr. 50) seront reçues au secrétariat, rue du Sénéchal, 13, à Toulouse, du 8 au 23 février courant.

Les jours qui, pendant le mois de janvier, avaient augmenté de 1 heure 6 minutes, s'accroîtront encore dans le courant de février de 1 heure 34 minutes, c'est-à-dire en moyenne de 3 minutes un tiers par jour.

Une lettre de M. Leverrier aux présidents des commissions météorologiques des départements les informe que les travaux de l'Atlas des orages (1865) touchent à leur fin ; cette première campagne résoudra définitivement la question controversée de l'origine et de la marche des orages. La science devra ce résultat au zèle des observateurs des départements. L'Atlas, contenant 50 cartes d'ensemble, avec texte explicatif et le nom des auteurs des cartes particulières, les plus remarquables des cartes départementales, quelques cartes résumant la distribution des anciennes grêles, enfin un spécimen de la marche des tempêtes, coûtera 10 f. pour les souscripteurs, 7 fr. pour les membres de l'Association scientifique de France et ceux des commissions départementales qui désireraient des exemplaires particuliers.

« Malgré l'accroissement du format et la gravure plus soignée, nous avons réussi, dit M. Leverrier, à ne pas accroître le prix des cartes (*dix centimes*) que vous voudrez bien distribuer aux observateurs de votre département à titre d'encouragement. Nous devons être prévenus, d'ici au 10 février, du nombre et du choix des cartes que vous désirez, afin que nous puissions y conformer strictement le tirage. »

Il y aura, cette année, cinq éclipses, deux de lune et trois de soleil. Les trois premiers de ces phénomènes auront lieu de quinze en quinze jours dans l'ordre suivant : une éclipse partielle de soleil, invisible à Cahors, le 16 mars : les rares habitants des régions polaires

boréales, au Kamtschatka et vers le détroit de Behring, pourront seul l'observer ; le 31 mars aura lieu une éclipse totale de lune qui ne sera visible qu'en partie à Cahors, la lune se couchant avant la fin de l'éclipse ; enfin, le 15 avril, ce sera le tour de l'hémisphère austral d'être témoin d'une éclipse partielle du soleil. Le 24 septembre, éclipse totale de lune invisible à Cahors, et enfin, quinze jours plus tard, le 8 octobre, une éclipse partielle de soleil qui sera visible depuis le nord de l'Afrique jusque dans l'Amérique du Nord, en passant par l'Espagne, la France et l'Angleterre. Elle sera visible à Cahors, trois-quarts d'heure avant le coucher du soleil.

Nous avons annoncé dernièrement, d'après le Journal des Télégraphes du 15 janvier dernier, la nouvelle d'une prochaine réunion entre les deux services des postes et de la télégraphie dans les cantons et communes où la correspondance électrique ne saurait exiger l'installation d'un emploi spécial.

Voici, d'après le même journal, quelques renseignements sur ce projet de fusion qui intéresse vivement ces deux branches de l'administration publique.

Un même local et deux caisses séparées seraient affectés au service télégraphique et au service des postes, qui resteraient complètement distincts au point de vue du contrôle et de la comptabilité.

Les bureaux seraient ouverts au public, pendant la semaine, de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 7 heures du soir ; les dimanches et jours fériés, de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2 du matin, et de 5 heures à 6 heures du soir.

Il circule depuis quelques jours des pièces fausses de cinquante centimes, à l'effigie de Napoléon III et portant le millésime de 1860. Bien qu'il soit facile d'en reconnaître la contrefaçon, il nous a paru utile d'en prévenir le public. Ces pièces sont en étain argenté, et sont de plus grossièrement faites.

Obligations du Crédit Foncier.

On peut souscrire dans toutes les Recettes des finances et chez tous les Correspondants de la Société :

- 1° Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 % remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.
- 2° Des obligations communales à 10 ans de échéance, rapportant 5 %.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.*
- 41 février Despau (Pierre), aux Cornes-Bas.
 - 43 — Simonis (François), à Artis.
 - 43 — Caluet (Louis), aux Mathieux.
- Mariages.*
- 12 — Maury (Jean), plâtrier, et Lagarrigue (M.)
 - 12 — Vaynols (Joseph), et Vialoles (Françoise.)
- Décès.*
- 40 — Montagnac (François), ex-facteur de messageries, 72 ans, rue du Château.
 - 41 — Crispel (Marie), 81 ans, rue P.-au-V.
 - 42 — Despau (Pierre), 4 j. aux Cornes-Bas.
 - 42 — Grézel (Théodore), 9 mois, rue Impériale.
 - 43 — Barreau (Jean), cordonnier, 80 ans, rue Impériale.

A VENDRE le Café de la Comédie

avec tout le mobilier qui le compose. S'adresser pour les renseignements à M. Lugal, qui en est le propriétaire.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Jurisprudence.

— JURISPRUDENCE. — Chemins de fer. — Erreurs dans les lettres de voiture. — Demande en détaxe.

La fin de non recevoir résultant de la réception de la marchandise et du paiement de la lettre de voiture n'est pas opposable à la demande en détaxe fondée sur une erreur de désignation de la marchandise commise dans l'énoncé de la lettre de voiture.

Le paiement de la lettre de voiture et la réception de la marchandise constituent seulement, en faveur des compagnies de chemins de fer, une présomption qui doit céder devant la preuve contraire. (Cour impériale de Paris, première Chambre, arrêt du 18 décembre 1865.)

Bulletin Agricole

Les avis de Bercy constatent un peu plus d'entrain dans les ventes ; mais on ne traite que de faibles parties, détenteurs et acheteurs ne voulant pas céder. Quelque reprise dans le Midi sur les produits secondaires. L'innovation des marchés aux vins se généralise rapidement, sous l'impulsion des mariés et avec l'appui bienveillant de l'administration des contributions indirectes. Dans plusieurs villes, on s'occupe de locaux entrepositaires. C'est tout simplement la conception des Docks, tenue par tant de gens pour irréalisable en province.

En spiritueux, les transactions manquent d'activité. Les 3/6 betterave sont à 44 (l'hect.) Les Languedoc à 65. Les eaux-de-vie ont assez bonne tenue dans les Charentes, mais seulement pour les sortes d'un ou deux. On a de petits fûts 1865 dans les 55 à 60 (l'hect.) Rien à signaler à l'égard des sucres.

Il y a, non beaucoup d'animation, mais beaucoup de préoccupation sur le marché aux huiles. Le stock est supérieur aux besoins, la saison avance, et la denrée exotique, huile des Indes, pétrole, etc., ne cesse pas d'affaiblir. Il paraît difficile que le cours actuel (138 fr. les 100 kil.) soit gardé par les détenteurs. — Graine, de 34 à 35 l'hect.)

La province, devant Paris en ce point comme en d'autres, a déjà terminé ses exhibitions de bœufs gras. Il y a progrès universel, considérable. Les animaux sont forts et de race ; on en a vu de superbes jusque dans les bourgs où naguère une pauvre génisse tenait lieu de taureau mythologique. Encore un peu de temps, et que le gouvernement multiplie les écoles vétérinaires, nos étables nos bergeries n'auront rien à envier à celles de la grande Bretagne.

L'animation des jours gras nuit un peu aux

foires et marchés. Cependant l'approvisionnement de Paris a été considérable, cette semaine. 3,800 bœufs et 43,000 moutons. La vente plus facile jendi à Poissy que lundi à Sceaux, s'est tenue en hausse sur le gros bétail, faible à l'égard des moutons. Les 3,290 porcs amenés à La Chapelle se sont placés au cours moyen de 1,22 (le kilo). C'est 08 à 10 de plus que l'an dernier à pareille époque. La strychnine n'alarme pas comme on voit, les parisiens.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Conseils et renseignements pratiques.

Vin absinthé.

On lit dans le *Moniteur Vinicole* :

Nous avons reçu du département de la Haute-Marne la demande suivante, à laquelle nous nous empressons de répondre :

J'ai de rechef recours à votre obligeance pour me tirer de l'embarras dans lequel un accident survenu à un fût de vin rouge de la récolte de 1864.

Ce vin s'est très-bien comporté jusqu'au mois d'octobre. Depuis, je ne l'ai plus visité, et en le dégustant, il y a quelques jours, je l'ai trouvé complètement absinthé. Dans cet état, je ne puis ni le vendre ni le boire.

Veillez m'indiquer le moyen de le rétablir s'il est possible.

Agréer d'avance mes remerciements sincères,

F. D.

RÉPONSE. — Quand le vin s'absinthe, comme on dit dans la Haute-Marne, il éprouve une fermentation particulière qui détruit son acide tartrique en décomposant les tartrates de potasse et de chaux que le vin contient naturellement.

Privé de son acide tartrique, le vin perd sa couleur et devient noirâtre. Il contracte un goût fort et piquant, comme s'il était mêlé avec de l'eau de Seltz.

Cet accident atteint très souvent les vins peu riches en alcool et en vinosité, ceux qui sont logés dans des fûts malpropres ou qui, n'ayant pas été soutirés, reposent sur la lie, ceux enfin que l'on conserve dans des caves à température variable.

Cet accident est plus facile à prévenir qu'à guérir.

On peut l'éviter en fortifiant les vins sujets à s'absinther, par l'addition de 2 ou 3 litres d'alcool par hectolitre de vin, ou en les remontant par un mélange d'un décalitre de vin fort et généreux du Midi, par les soutirages et par les collages.

Mais, lorsque le mal est accompli, comme dans le cas qui nous est soumis, on peut améliorer le vin et lui rendre ses propriétés par le moyen suivant :

1° Soutirer d'abord le vin dans un fût bien propre et préalablement méché ;

2° Dans un litre de vin bien franc, faire dissoudre 60 grammes d'acide tartrique par hectolitre de vin malade, et le jeter dans le tonneau ;

3° Ajouter ensuite 2 litres d'alcool de betterave ou du Midi, n'importe, pourvu qu'il soit franc de goût et d'odeur.

Mêler le tout ensemble, bien agiter et laisser reposer.

Au bout de quatre ou cinq jours, il faut coller légèrement, et le vin aura repris un état satisfaisant, qui permettra de le boire.

Faits Divers.

POURQUOI, depuis 40 ans, la MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER, de Paris, jouit-elle d'une popularité sans exemple et toujours croissante ?

C'est à cause des immenses services qu'elle a rendus aux malades, services attestés par plus de 200,000 cures authentiquement constatées et obtenues dans des cas variés, de toute nature et de toute gravité.

POURQUOI les médecins de la capitale recommandent-ils exclusivement depuis 40 années la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER ?

C'est parce qu'elle est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, toujours par conséquent en pleine possession de ses merveilleuses propriétés médicales.

POURQUOI offre-t-on au rabais des graines que l'on dit tirées de Hollande et de première qualité ?

C'est parce qu'il est facile de décorer de noms pompeux de mauvaises graines avariées, fussent-elles même tirées de Hollande. Le public est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'en fait de médicaments, il importe beaucoup plus de s'en procurer de bons à des prix modérés que d'en acheter de mauvais et bon marché. Or, il est notoire que la plupart des graines offertes et vantées ne sont que des rebuts de commerce, composés de graines avariées, vieilles, échauffées, plus capables de nuire que de guérir.

Nous ne pouvons garantir, on le comprendra, que les Graines qui sortent de nos magasins, or, il n'est qu'un seul moyen de se mettre à l'abri de la fraude, c'est de s'adresser exclusivement à notre dépositaire qui est pour la ville de Cahors, M. Vinet, et qui reçoit directement de nous, nos Graines en paquets, portant notre marque et notre nom.

AUX MÈRES DE FAMILLE.

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et favoriser leur croissance, les principaux médecins de Paris, MM. BROUSSAIS, BARON-BLACHE, ANDRAL, ALBERT, FOUQUIER, MOREAU, etc., membres de l'Institut et de l'Académie de médecine, ordonnent avec le plus heureux succès, le RACAHOUT des ARABES de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Cet agréable aliment, uniquement composé de substances végétales les plus nutritives et les plus fortifiantes, se divise dans toute l'économie ; et, par ses propriétés analeptiques, il améliore la composition du lait chez les dames nourrices, et ramène les forces languissantes de l'estomac. — Dépôts dans chaque ville.

Tribunal de commerce de Souillac.

Faillite des demoiselles Jeanne David, sœurs, d'Alvignac. — Vérification et affirmation des créances jusqu'au 28 février.

Faillite Arma Pichou, de Souillac. — Déclaration en faillite.

Faillite Jean Dalet, de Dégagnac. — Vérification et affirmation des créances jusqu'au 24 février. (Extrait du Gourgonnais du 8 février 1866.)

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Par arrêté préfectoral du 3 février 1866, l'indemnité à offrir au sieur Dupré (Guillaume), de Loubrillac, à raison du terrain dont il a été exproprié, pour la construction du ch. v. ord. n° 8, a été fixé à 100 fr.

(Extrait de l'Echo du Quercy n° 6.)

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

BAYLES Jne, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris ; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnon, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprovettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

A VENDRE

UN BON BILLARD

S'adresser, à M. Thiéry, au Cercle de l'Union à Cahors.

A VENDRE,

une petite ANESSE avec harnais, pour monture ; s'adresser au Concierge du Lycée.

LES VOIX NATALES ET NATIONALES

Poésies par Charles DELONCLE, de Vayrols près Luzech, honorées des suffrages de MM. de Lamartine, de Montalembert, Canrobert, Dupanloup, Emile Descamps. Un fort vol. in-12 de 450 pages. — Prix 3 fr., et 3 fr. 50 cent. franco par la poste. Paris, C. Douniol, éditeur, rue de Tournon, 29. — Cahors, principal dépôt chez M. Goudinaud, se trouve aussi chez les autres libraires de cette ville ; à Figeac, chez M. Delbos ; à Gourdon, chez M. Dauriac ; à St-Céré, chez M. Baudel.

VOITURES A VOLONTÉ

ANDRAL, SUCCESEUR DE JULIEN BLANC,

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

AVIS

Le public est prévenu, que le dix-sept février courant, jour de samedi, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, sur la place publique Impériale de Cahors, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, de divers meubles, ustensiles en cuivre, en tôle, en fer blanc, des débris de cuivre, de la vieille ferraille, des bouteilles verre noir, des vieilles portes en bois, des planches, de vieux chiffons, des peaux de lièvre, des chaudrons, et autres divers meubles. Le tout saisi au préjudice de Baquet, père et fils, marchands chiffonniers, à Cahors. Il sera perçu un dixième en sus du prix de la vente.

JACQUES SÉGUY

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés. A Cahors, rue Impériale, n° 55.

Guérison de l'Épilepsie

La Brochure de D^r DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le Galium palustre cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie adressée à M. Vidal, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

L'OUATE-CHIMIQUE

anti-rhumatismale

du D^r PATTISON,

soulage instantanément, et guérit radicalement, en peu de jours, les RHUMATISMES, lombagos et douleurs de toutes sortes, en rouleaux à 2 fr. et à 1 fr. Chez : M. Vinet, pharmacien à Cahors.

NOUVELLE ÉDITION, D'UNE CAUSE FRÉQUENTE ET PEU CONNUE D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

A L'USAGE DES GENS DU MONDE. Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérisseur.

Par le D^r BOZAN, prof. spécial de pathologie uro-génitale, rue de Rivoli, 182. 4^e édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr., poste, 6 fr. sous double enveloppe chez l'auteur. R. MASSON, lib. 26, r. de l'Ancre-Coued'oe. les princ. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger.

DU MÊME AUTEUR : TRAITÉ PRATIQUE DES MALADIES DES VOIES URINAIRES

Chez Plonme et chez la femme et de tous les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde. 10^e édit. 1 vol. de 900 pag. enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE. Maladies contagieuses. Rétroécisements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stricture. Perte. Hémé, suite d'excès. Hydrocèle. Maladies des femmes. Traitement. Hygiène. Prévention. Prix : 5 fr. par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — Traitement, consultations de midi à 2 heures et par correspondance. (Affranchir.)

AVIS

Un teneur de livres, ayant une longue pratique et une très-belle écriture, désirerait un emploi ou se charger de travaux de comptabilité, tenue des livres, correspondance, décomptes, copie de pièces quelconques, que MM. les négociants, entrepreneurs et hommes d'affaires, pourraient lui confier.

S'adresser à M. Gaillard, greffier du tribunal de commerce.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU